

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	29 octobre 2023
Numéro	23.407	Heure	18h56

Auteur-e(-s) : Blaise Fivaz

Titre : RC 2327, La Porte-des-Chaux – La Clef d’Or, à la hauteur de l’intersection avec le chemin conduisant au quartier « Les Gillottes »

Contenu :

Vu les travaux d’aménagement sur ce tronçon, le canton a-t-il envisagé la réalisation d’un refuge central à la hauteur du chemin des Gillottes pour permettre aux piétons, notamment les enfants qui se rendent à l’école, de traverser la RC 2327 en sécurité et ainsi rejoindre le chemin dit « Sur les Sentiers » pour accéder au hameau de La Clef d’Or, et vice versa ?

De plus, un tel obstacle peut être un facteur de réduction de la vitesse des véhicules sur ce tronçon rectiligne.

Souhait d’une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Blaise Fivaz

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Nathalie Schallenberger		

Réponse écrite du Conseil d’État, transmise aux membres du Grand Conseil le 4 décembre 2023

En application des mesures 67.11 et 67.12 du plan directeur de randonnée pédestre proposé par le Conseil d’État, dont le Grand Conseil a accepté le crédit d’exécution lors de sa session du mois de novembre dernier, une aide à la traversée piétonne, sous la forme d’un îlot refuge central, sera aménagée à la hauteur du chemin des Gillottes dans le cadre des travaux d’entretien lourd de la RC2327 actuellement menés par le service des ponts et chaussées. L’aménagement comprendra des accotements en chaille stabilisée, conformément aux exigences du plan directeur des chemins de randonnée pédestre. Nous estimons ainsi que cette réalisation satisfait à la demande.